

**ARRETE n°CG/DAEE/ U.G.R.-B.D.E.S. 2005.14**

en date du **11 MAI 2005**

Portant réglementation de la circulation  
sur la **RD 30**

du PR 21.950 au PR 27.950 sens décroissant

**Commune de CISSE**

Limitation de tonnage (12 T.)

**Le Président du Conseil Général,**

**Le Maire de Cissé,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles L 411-6, R 411-5, R 411-8, R 411-25,

**VU** l'Instruction ministérielle, livre 1, relative à la signalisation routière,

**VU** l'arrêté du Président du Conseil Général n° 2004/DFAG/041 du 11 octobre 2004 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul SARRAZIN, Directeur Général Adjoint, Directeur de l'Aménagement de l'Espace et de l'Environnement, et en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur André DESVIGNES, Directeur Adjoint de l'Aménagement de l'Espace et de l'Environnement,

**CONSIDERANT** que pour améliorer la sécurité des usagers et des riverains de la route départementale n°30, notamment la traverse de l'agglomération de CISSE, il convient de limiter la circulation des poids lourds de transport de marchandises, dans le sens décroissant.

ARRETEMENT

**ARTICLE 1 :**

La circulation des véhicules affectés au transport de marchandises d'un PTAC supérieur à 12 tonnes, est interdite sur la RD 30 du PR 21.950 au PR 27.950, sens décroissant, sauf pour la desserte locale.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation correspondante est composée d'un panneau B8, accompagné d'un panneau « 12 T. » et « sauf desserte locale ». Elle est mise en place par la D.A.E.E. – Subdivision Centre.

ARTICLE 3 :

M. le Directeur de l'Aménagement de l'Espace et de l'Environnement de la Vienne,  
M. le Lieutenant-Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vienne,  
M. le Commandant de la C.R.S. 18 à Poitiers,  
Mme le Maire de Cissé,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont  
ampliation leur sera adressée ainsi qu'à :

M. le Directeur Départemental de l'Equipement,  
M. le Maire de la commune de Migné-Auxances  
M. le Maire de la commune d'Yversay,  
M. le Président du Syndicat des Transporteurs Routiers de la Vienne,  
M. le Directeur des transports scolaires,  
Subdivision Départementale Centre,  
Recueil des actes administratifs,

Le Maire de Cissé,

Madame SAVIN



Fait à Poitiers, le **20 MAI 2005**

Pour le Président du Conseil Général

Le Directeur de l'Aménagement  
de l'Espace et de l'Environnement

Departement de la Vienne  
- D.A.E.E. -

Le Directeur Adjoint  
Chef du Service des Routes

**A. DESVIGNES**